Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le 20/11/2025
ID : 044-214400236-20251112-20251103-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-11.03

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à vingt-et-une heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 5 novembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.
Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT et Mme Murielle LECLERC.

Absents : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : M. Jérôme LE MENE.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.
Vu le décret n°2019-133 du 25 février 2019.
Vu la loi n°84-53 du 26 janv. 1984.
Vu l'article L. 611-2 code général de la fonction publique.
Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019.
Vu l'avis du Comité Social Territorial du Loire-Atlantique en date du 10 octobre 2025.

Pour tenir compte des évolutions réglementaires récentes, le règlement intérieur de la commune doit être modifié. En particulier, ces modifications au règlement intérieur concernent certains points de l'organisation des services : les périodes de travail, les amplitudes horaires, les heures complémentaires et supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251112-20251103-DE

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- VALIDE la modification du Règlement Intérieur de la commune (annexée en pièce jointe)
- DECIDE de rendre exécutoire cette modification à compter du 1er décembre 2025.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

MAIRIE de BOUVRON
Signé par : EMMANUEL VAN BRACKEL
Date : 17/11/2025
Qualité : MAIRE
44130